

Image not found or type unknown



Huissier qui refuse un accord à l'amiable

Par **sophie13**, le **24/07/2015 à 15:00**

BONJOUR marque de politesse

Un huissier me somme de lui payer 200 euros (j'en doit 5200 car il y a les interets), alors qu'ils on déjà prélevé 300 euros sur mon compte sans m'avertir, et quand je demande à régler 50 euros par mois, on m'a demandé de faire un courrier et pas de réponse. J'ai reçu un texto en me disant que j'avais 48 heures pour régler les 200 euros. de plus ce prêt que j'ai fait date d'il y a 20 ans environ. Est ce légal?

MERCI

Par **chaber**, le **24/07/2015 à 16:26**

Bonjour

L'huissier n'est pas à votre disposition. Il vous est toujours possible de demander un aménagement en justice

Par **cocotte1003**, le **24/07/2015 à 17:28**

Bonjour, d'huissier n'est pas tenu de vous accorder des mensualités autant plus si le créancier n'est pas d'accord, cordialement